



Conditions de participation

Adhésion à la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme (LNR)

Chaque participant·e aux cours de gymnastique doit être membre de la LNR. La cotisation annuelle se monte à CHF 25.-/an (ou CHF 35.-/an avec la revue ForumR qui paraît 3x/an).

Inscription

Par le site internet (www.ligues-rhumatisme.ch/ne) ou par téléphone (032 913 22 77). Sur demande, il est possible de participer à une séance d'essai gratuite et d'intégrer un cours à tout moment de l'année. Dans ce cas, le prix du cours sera facturé au prorata des séances participées durant le semestre. Si l'effectif est insuffisant, la LNR se réserve le droit de reporter ou de supprimer un cours.

Paielement

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Le prix d'entrée aux piscines est compris.

En cas de renonciation de votre part

Les participant·e-s sont automatiquement inscrit·e-s au semestre suivant. En cas d'arrêt ou d'interruption momentanée des cours, le secrétariat doit être prévenu au moins une semaine avant le début du nouveau semestre. Dans le cas contraire, le prix du semestre devra être honoré.

En cas d'absence prolongée

Pour cause d'accident ou de maladie, un remboursement des séances manquées est envisageable aux conditions suivantes :

- Le secrétariat (tél. 032 913 22 77) doit être informé dès le début de l'absence
- Présentation d'un certificat médical couvrant la durée de l'absence
- Facturation de CHF 30.- de frais administratifs

Si ces conditions ne sont pas respectées, aucun remboursement ne sera effectué.

Assurances

A la charge des participant·e-s. La LNR décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure survenant lors des cours. Les participant·e-s sont responsables de leur état de santé et condition physique.

Transmission de données

Certaines informations fournies au secrétariat de la LNR lors de l'inscription peuvent être transmises au responsable de cours. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre déclaration de confidentialité, disponible auprès du secrétariat et sur le site internet.

Conditions d'aide financière

La Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme peut prendre en charge la moitié (50 %) du prix du cours en fonction de la situation financière du participant et si les conditions suivantes sont remplies :

- Être membre de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme (Cotisations CHF 25.-/an).
- Présenter une copie de la décision des prestations complémentaires (PC), datée de max. deux ans
- Le document « aide financière LNR » doit être entièrement complété et validé par la LNR
- Les bénéficiaires sont tenus d'annoncer immédiatement au secrétariat de la LNR toute modification de leur situation économique susceptible d'entraîner une suppression de l'aide.
- Les participant·e-s au bénéfice d'une aide LNR s'engagent à participer régulièrement aux cours.